

WWW.LEJOURNALDESENTREPRISES.COM (National)

Média

| | |
|----------------|-------------|
| Zone diffusion | National |
| Périodicité | quotidien |
| Tirage | Nb lecteurs |

Parution

| | |
|----------|------------------------|
| Date | 12 juin 2015 |
| Page | |
| Rubrique | Dernières informations |

<http://www.lejournaldesentreprises.com/regionale/Midi-Pyrenees/fongecif-midi-pyrenees-qui-sont-les-beneficiaires-du-cif-12-06-2015-261190.php>

Midi-Pyrénées JDE Edition

Fongecif Midi-Pyrénées. Qui sont les bénéficiaires du CIF ?

ajouté le 12 juin 2015 à 11h21 - Mots clés : [Fongecif](#), [Martine Le Guennec](#)

[Recommander](#) [Partager](#) [0](#) [Tweeter](#) [0](#) [in Share](#)

AA+



Pour la deuxième fois, le Fongecif, en collaboration avec le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels, a mené une enquête à l'échelle nationale sur les bénéficiaires du Congé individuel de formation (CIF). En Midi-Pyrénées, les résultats se révèlent plutôt satisfaisants.

Menée sur plus de 10.700 salariés dont 450 en Midi-Pyrénées entre août 2013 et septembre 2014, l'étude voulait cerner les bénéficiaires du CIF ainsi que leur évolution professionnelle avant et après l'obtention de cette formation. Il s'agit d'un dispositif qui permet à tout salarié en CDI, CDD, de suivre, au cours de sa vie professionnelle, des actions de formation pour se qualifier, évoluer ou se reconverter. Près de 1.200 en ont bénéficié en Midi-Pyrénées : une demande sur deux a été acceptée pour un CDI et plus de 70% pour un CDD en 2014. « Le financement est assuré par le Fongecif en ce qui concerne le salaire et les coûts pédagogiques en fonction des plafonds nationaux. Cela doit se faire dans la recherche d'un équilibre, sans que personne n'en soit véritablement exclu » explique Martine Le Guennec, vice-présidente du Fongecif Midi-Pyrénées.

Les résultats pour la région Midi-Pyrénées semblent aller dans ce sens. La parité est respectée (51% pour les hommes et 49% pour les femmes), la part des jeunes demandeurs de moins de 25 ans a fortement augmenté. Le CIF concerne surtout des salariés faiblement qualifiés (69 %) et les catégories ouvriers et employés (61% des demandeurs). En outre, avec un taux de réussite de 95% aux examens, le CIF permet bel et bien l'obtention d'une reconnaissance par le diplôme, ce qui était « l'objectif majeur » selon Martine Le Guennec.